



L'accouchement du siège

Messages clés à transmettre aux futurs parents

Voici les principaux messages de santé à transmettre à tous les futurs parents, selon un consensus basé sur la recherche scientifique et la pratique professionnelle. Il est à noter que cette section ne constitue pas un résumé de la fiche.

Les messages sont formulés de façon à s'adresser directement aux futurs parents, que ce soit lors d'un suivi individuel ou lors d'une rencontre prénatale de groupe. Ils sont précédés d'un porte-voix et suivis d'une explication plus détaillée. En cliquant sur les mots soulignés dans le texte, vous serez dirigé vers la section de la fiche complète qui traite de ce thème.



En l'absence de contre-indications à l'accouchement vaginal, un accouchement du siège par voie vaginale est souhaitable pour les présentations de siège complet ou décomplété mode des fesses. La césarienne planifiée est requise lors des présentations du siège mode des pieds.

La prise en charge d'un fœtus en présentation du siège suscite encore bien des questionnements et de la controverse, malgré un nombre grandissant de données probantes en faveur de l'essai de travail. Si votre bébé se présente par le siège en fin de grossesse, il est crucial d'avoir une bonne discussion afin de prendre une décision éclairée.



Un accouchement du siège par voie vaginale n'est pas toujours possible. Pour l'être, certains critères doivent être respectés.

La césarienne planifiée est conseillée dans les cas de grossesses inférieures à 34 semaines ou avec un poids fœtal inférieur à 2500 grammes.



Lors d'une césarienne planifiée, la présentation est confirmée par échographie le jour même de l'intervention.

Dans la situation d'un retour à une présentation céphalique, la grossesse pourra suivre son cours normal.



L'efficacité de la version céphalique par manœuvres externes (VCME) est reconnue. Une VCME doit être offerte vers la 36^e ou la 37^e semaine aux femmes qui respectent les critères d'admissibilité.

Dans le cas d'une grossesse monofoetale à terme avec présentation par le siège, il est recommandé de procéder à une VCME. Si la VCME échoue, si vous n'y consentez pas ou s'il n'est pas possible de la pratiquer, on peut envisager l'accouchement vaginal planifié d'un siège complet ou décomplété à la condition que le milieu soit adéquat et que vous ayez donné un consentement éclairé.